

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.JP.50.05.99.02	Japon
	août 2015	

I. Domaine d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
produits de la pêche et d'aquaculture	0302; 0303; 0304; 0305 0306; 0307; 0308; 1603; 1604; 1605	Japon

II. Certificats et attestations

Code AFSCA

Titre du document

JP.50.05.99.02

Certificat de salubrité pour l'exportation vers le Japon de produits de la pêche et d'aquaculture

1 p.

III. Conditions d'agrément

Pour l'exportation de produits de la pêche et d'aquaculture, il ne faut pas d'agrément spécifique pour l'exportation vers le Japon.

IV. Conditions de certification

Vous pouvez signer ce certificat si les règlements en vigueur en Belgique sont respectés.

V. Site web apparenté

<http://www.maff.go.jp/aqs/english/>